

Notre négligence retombe maintenant sur nous et, une fois de plus, c'est le cultivateur qui écope.

Je n'ai jamais cru que les prêts bancaires pourraient régler le problème. J'ai écrit aux secrétaires de toutes les municipalités rurales de ma circonscription pour leur demander de faire un relevé de la situation financière des cultivateurs. Dans chacune de ces municipalités, les arriérés de taxes s'accumulent. En outre, dans une des lettres que j'ai reçues, on fait des commentaires sur les prêts bancaires. Ce secrétaire m'informe que, à cet endroit, il y a une banque qui dessert non seulement le village mais aussi trois hameaux et que, jusqu'ici, un seul cultivateur a emprunté.

Je veux être juste et j'ajoute qu'à cet endroit-là les cultivateurs ont été en quelque sorte inondés par les lourdes pluies et les inondations de l'an dernier. Quoi qu'il en soit, cette localité est semblable à plusieurs autres et il n'y a eu qu'un prêt bancaire de consenti à cet endroit. J'estime donc que la mesure à l'étude ne règle pas le problème des producteurs de l'Ouest.

Le ministre du Commerce a voulu donner à entendre que ceux d'entre nous qui s'opposent irrévocablement à la présente résolution, à laquelle doit faire suite un projet de loi relatif à des prêts bancaires consentis à un taux d'intérêt de 5 p. 100, veulent en réalité ruiner la Commission canadienne du blé. Rien n'est plus ridicule ni plus inexact. Nous appuyons la Commission canadienne du blé. Cependant, pour que le cultivateur de l'Ouest puisse avoir confiance dans cet organisme pour ce qui est de la vente de son blé, le Gouvernement doit sortir de sa torpeur et mettre en œuvre des mesures qui régleront ce problème.

L'an dernier, un journal de ma circonscription avait donné à entendre que si la récolte était manquée ce serait peut-être un mal pour un bien. C'est sans doute ce qu'espère le Gouvernement qui n'a pas su adapter notre économie aux époques de grande surproduction. Je pense, monsieur le président, que la science et la technologie nous permettront un jour de produire encore plus de céréales. Nous devrions nous préparer en vue de cette éventualité.

Depuis que j'ai été élu aux Communes en 1945, j'ai dit et répété que nous devrions inscrire à notre programme le régime de la réserve constante. Ce n'est peut-être pas une proposition originale, je l'avoue. J'ai dit qu'à mon avis le Canada devrait emmagasiner des céréales au cours des années d'abondance en prévision des années de disette. J'étais encore bien jeune au cours des années trente; je me rappelle cependant que le moindre grain de blé avait sa valeur,

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

parce que nous n'en avions presque pas. Je crois que le gouvernement fédéral ferait bien de financer un programme permettant à notre pays d'emmagasiner du blé et d'autres denrées en prévision d'une disette comme celle qui a déjà sévi et qui ne manquera pas de revenir.

Si nous adoptions un programme de cette nature, monsieur le président, nous ne serions pas saisis de ce genre de mesure législative qui place le cultivateur dans une situation financière plus difficile. Nous établirions à l'égard de l'agriculture un régime approprié en vertu duquel nous entreposerions en prévision des années de disette. Si nous le faisons, nous pourrions emmagasiner dans les entrepôts fédéraux, sauf erreur, les 400 millions de boisseaux de blé dont nous avons besoin pour le commerce tant intérieur qu'extérieur. Nous pourrions faire bien mieux. Si notre population agricole pouvait produire assez de céréales pour que nous puissions garder dans les entrepôts fédéraux un milliard de boisseaux, ce serait une des meilleures initiatives que nous pourrions prendre pour assurer la paix dans le monde et la sécurité chez nous. Les cultivateurs seraient payés pour leur grain et ce grain appartiendrait à la nation.

Certains journaux ont indiqué qu'on n'a fait aucune déclaration précise sur ce que l'opposition préconiserait pour remplacer les prêts bancaires. Je ne crois pas que cette affirmation soit exacte, car ceux de notre parti qui ont pris la parole ont nettement exposé notre point de vue. Nous nous opposons aux prêts bancaires à 5 p. 100. A notre avis, ce n'est pas juste. C'est tout aussi sensé que de dire au salarié qu'il peut toucher son salaire, mais qu'on prendra des dispositions à la banque pour qu'on reçoive, sur sa rémunération, un emprunt à 5 p. 100 d'intérêts. La situation est identique. Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition du Gouvernement. Nous croyons, en l'occurrence, qu'il y aurait lieu d'adopter des programmes à court et à long termes. Le Gouvernement a laissé les choses aller et en a perdu la maîtrise.

J'estime que le Gouvernement aurait dû, à titre de solution immédiate, faire ce que préconisaient les organisations d'agriculteurs en Saskatchewan et dans l'Ouest en général, c'est-à-dire consentir des avances en espèces sur les céréales emmagasinées par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Il aurait été fort simple de mettre entre les mains des cultivateurs quelque argent qui leur aurait permis de se tirer d'affaire jusqu'aux prochaines livraisons. Je ne comprends vraiment pas si le Gouvernement essaie une fois de plus de favoriser les banques ou s'il n'est pas prêt à assumer les responsabilités qui lui